

**POLE DEVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT ET DES COMPETENCES**

GROUPEMENT FORMATION

Clermont-Ferrand, le 14 novembre 2025

Réf. : PDVC/GF/BA/SB/N°1464/2025

Affaire suivie par :

Commandant Benoit ASSELIN

04.73.19.20.21.

04.73.60.63.99

b\_asselin@sdis63.fr

**NOTE DE SERVICE**

**NS/GF/PDVC/2025/N°4**

Objet : Organisation de la Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis de tronc commun (FMPA) 2026 SPP et SPV.

P.J. : - annexe n°1 : programme et objectifs annuels de FMPA.

En application des textes relatifs à la formation des sapeurs-pompiers, chaque agent en activité doit participer annuellement à des sessions de FMPA dans les domaines d'activités et emplois exercés. **Le suivi de ces séquences de FMPA est conditionnant pour valider l'aptitude opérationnelle en 2027.**

Concernant les sapeurs-pompiers volontaires, il est instauré un volume minimal à assurer pour garantir l'adéquation entre le panel des formations à couvrir et la disponibilité des agents SPV.

Les différents volumes de FMPA sont ainsi répartis :

- 1- Optimal SPP : 24 séquences de FMPA de 1 h 30 soit 36 heures. (Plus deux journées FMPA CFIS)
- 2- Optimal SPV : 20 séquences de FMPA de 1 h 30 (soit 30 heures annuelles ou 33 heures si SR1 ou 36 heures si SR2).
- 3- Minimal SPV : 18 séquences de FMPA de 1 h 30 (soit 27 heures annuelles ou 30 heures si SR1 ou 33 heures si SR2).
- 4- Reprise d'activité : 14 séquences de FMPA de 1 h 30 (soit 21 heures annuelles ou 24 heures si SR1 ou 27 heures si SR2) à atteindre pour permettre une reprise progressive de l'activité opérationnelle après 6 mois d'inactivité en l'absence de réalisation de FMPA annuelle.

Le contenu des séquences et les volumes horaires sont accessibles sous  63 par le lien suivant :  
<https://enasis.fr/course/view.php?id=1669>

Toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de ce dispositif pourra faire l'objet d'une remontée d'information des casernes via les chefs de compagnies.

Le directeur,

Pour le Directeur,  
Le colonel Rémy VIAL  
Directeur départemental adjoint des Services  
d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme

Destinataires :

- Pour information :
  - DDSIS, DDASIS, chefs de pôles, chefs de groupements, chefs de compagnie
- Pour action :
  - Chefs de casernes pour mise en œuvre sous couvert des chefs de compagnies

## VOLUMES HORAIRES

	<b>SUAP</b>	<b>INC</b>	<b>LSPCC</b>	<b>ARI</b>	<b>PPABE</b>	<b>RS</b>	<b>SR</b> (suivant SR1 ou SR2)	<b>TOTAL</b>
<b>SPP</b>	9 h 00	9 h 00	1 h 30	1 h 30	3 h 00	6 h 00	3 h 00 à 6 h 00 suivant SR1 ou SR2	30 h 00 33 h 00 à 36 h 00 suivant SR1 ou SR2
<b>SPV</b> (FMPA mini)	9 h 00	9 h 00	1 h 30	1 h 30	1 h 30	4 h 30	3 h 00 à 6 h 00	27 h 00 30 h 00 à 33 h 00 suivant SR1 ou SR2
<b>SPV</b> (FMPA optimale)	9 h 00	9 h 00	1 h 30	1 h 30	3 h 00	6 h 00	3 h 00 à 6 h 00	30 h 00 33 h 00 à 36 h 00 suivant SR 1 ou SR2
<b>SPV</b> (Reprise d'activités)	9 h 00	3 h 00	1 h 30	1 h 30	1 h 30	4 h 30	3 h 00 à 6 h 00	21 h 00 24 h 00 à 27 h 00 suivant SR1 ou SR2

## THEMES FMPA 2026

SUAP 1	Détresse respiratoire	Crise d'asthme / douleur thoracique (non traumatique) / utilisation d'une bouteille d'O2 / administration d'O2 par inhalation
SUAP 2	Urgence vitale	Malaise hypoglycémique chez le diabétique / réaction allergique grave / aide à la prise de médicaments
SUAP 3	Détresse neurologique	AVC / crise convulsive
SUAP 4	Traumatisme majeur	Atteinte du rachis (non critique) / traumatisme du bassin
SUAP 5	Confort / Surveillance	Préservation du potentiel physique / aide à la mobilité / position d'attente
SUAP 6	Mobilisation / Déplacement	Utilisation des sangles de relevage / portoir souple
RS SUAP		<i>Thème complémentaire intra caserne</i>
ARI 1	Reconnaissance sous ARI	Feu de local archives et feu de VL en parc de stationnement couvert (PSC)
RS ARI	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
INC 1	Feu de structure	Méthodes et techniques d'extinction et d'engagement dont ouverture de porte sécurisée
INC 2	Feu de structure	S'engager sur une ligne de vie / utilisation de la caméra thermique
INC 3	Besoin et dimensionnement en eau	Feu de bâtiment agricole / alimentation dispositif hydraulique
INC 4	Feu de structure	Feu dans un ERP avec locaux à sommeil
INC 5	Feu de structure - Sauvetage du sauveteur	Coup de chaud / radios / lplar / déshabillement rapide / Sauvetage du sauveteur
INC 6	Feu de PL avec TMD	Rappel code danger et code matière / extinction à la mousse et/ou additif
RS INC	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	Engins spécifiques caserne
LSPCC 1	Sauvetage en excavation	
RS LSPCC	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
PABE 1	Intempérie - tronçonnage	
PABE 2	Personne ne répondant pas aux appels	
RS PABE	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	

SR 1-1	APP : Annexes nouveau balisage du GDOD	Immobilisation / stabilisation VL sur le côté et sur le toit / gestion du vitrage
SR 1-2	MSP : AVP VL sur le côté, 1 victime	Conducteur piégé avec des douleurs aux membres inférieurs pouvant être sorti sans SR
SR 2 - 1	APP : Nouveau balisage du GDOD / MGO Règles	Conducteur piégé avec des douleurs aux membres pouvant être sorti sans action de désinca.
SR 2 - 2	MSP : AVP VL sur le côté	Immobilisation / stabilisation VL sur le côté et sur le toit / gestion du vitrage
SR 2 - 3	APP sur l'utilisation du coussin de levage	Balisage / reconnaissance 360 / immobilisation / stabilisation / utilisation du coussin de levage
SR 2 - 4	MSP : VL sur le côté, 1 victime incarcérée	1 Incarcéré tenu par la ceinture et présentant de fortes douleurs au bas du dos
RS SR	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS 1-PAO	Parcours adapté à l'opération (PAO)	
RS 2	Agressions et incivilités envers les SP	
RS 3	Santé Qualité de Vie en Service (SQVS)	Sensibilisation au risque routier
RS 4	FDEN (feux de forêts et d'espaces naturels)	
RS 5	Formation multiparamètre	
RS 6	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS 7	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS 8	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS 9	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS 10	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS 11	<i>Thème complémentaire intra caserne</i>	
RS ETARE		
RS GOC		
FMPA NRBC GA	Groupe sauvetage NRBC et groupe décontamination	
FMPA MEA 1	Conduite ou mise œuvre du MEA en caserne	Pour rappel FMPA COD 6 tous les 3 ans